

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-04-09

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six mai 2025, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15/05/2025

<p><u>OBJET</u></p> <p><u>AFCCRE</u></p> <p><u>PROPOSITION DELIBERATION « consolidons l'Europe par ses territoires »</u></p>	<p><u>PRESENTS</u> : M. GEORGES Laurent – Maire M. BARNY Jean-François, Mme SEGUINOT Clémence, Mme HERAULT Laure, M. Patrick DESCARSIN, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, Mme Nastasia BELIN, M. RUMEAU Vincent, Mme MICHELET Karine, M. HOSTEING Etienne, M. ARMAND Régis, Mme BONNAUD Muriel, Mme GUERBE Nathalie, Mme SIRE Nathalie.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme BARBOT Marina, Mme BRODU NOEL Clarisse, M. GILLARDEAU Romain et M. DERET Wesley</p> <p><u>Procuration</u> : Mme BARBOT Marina a donné procuration à M. ARMAND Régis, Mme BRODU NOEL Clarisse a donné procuration à M. GEORGES Laurent, M. GILLARDEAU Romain a donné procuration à Mme LAURICHESSE Léa</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. PERRIN Vincent</p>
---	--

M. Le Maire expose :

Le président de l'association française du conseil des communes et des régions d'Europe (AFCCER) et maire de Sceaux propose aux conseils municipaux de délibérer afin que ne soient remis en cause les fondements des politiques européennes et des fonds européens jusqu'à présents appliqués sur nos territoires.

Les négociations sur le futur budget européen post 2027 débutent dans un contexte politique lourd d'enjeu et qui appellent à des choix décisifs pour les européens notamment sur la question du financement de la défense. La stratégie avancée conduirait à terme à rompre le lien essentiel entre l'Europe et les territoires.

Pleinement mobilisée comme elle le fait à chaque négociation européenne, l'AFCCRE invite les collectivités territoriales françaises et leurs groupements de tous niveaux à manifester leur opposition à ce scénario en adoptant le projet de délibération introduite comme suit : « consolidons l'Europe par ses territoires, préservons pour nos collectivités territoriales la politique européenne de cohésion ».

Considérant que ces enjeux politiques ne sont pas à l'échelle des collectivités territoriales et de la compétence de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **S'ABSTIENT** sur la proposition faite par l'AFCCER et décide de ne pas y donner suite

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié leFait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,